

Charte de publication des travaux d'étudiant·e·s

L'IUGA a créé une page sur son site internet permettant la diffusion des travaux d'étudiant·e·s :

<https://iuga.univ-grenoble-alpes.fr/etudiants/travaux-d-etudiants/>

En raison du caractère institutionnel de ce site et donc de sa neutralité, et suivant la politique de communication de l'Université Grenoble Alpes, un lien vers un blog ou un site internet n'est pas admissible. Sont, en revanche, diffusables :

- Des photos* de maquettes/ exposition/ groupes de travail/ sorties de terrain... en format JPEG ou PNG
- Des vidéos* tournées par les étudiant·e·s... Si elles ne sont pas déjà hébergées en ligne, elles le seront sur le site : <https://videos.univ-grenoble-alpes.fr/> afin d'être diffusée par l'IUGA.
- Des livrets et écrits sous format PDF

*Sous réserve d'avoir l'accord exprès de diffusion de TOUTES les personnes apparaissant sur ces visuels. Sans cet accord, l'IUGA ne pourra prendre la responsabilité de les diffuser.

- Ces documents seront transmis par les enseignant·e·s ayant dirigé ces travaux.
- Afin d'éviter toute erreur de publication, l'enseignant·e devra communiquer :
 - L'année de réalisation
 - Le parcours de formation qui en est à l'origine
 - Le titre du travail diffusé
- Les publications seront affichées par année de production et par ordre d'arrivée.

Rédigée le 04/05/2021